

Le Constitutionnalisme français

Sommaire

I – L'institution (**partie 1/4**)

A – Le Conseil constitutionnel, « organe régulateur de l'activité des pouvoirs public »

- 1) La qualification initiale
- 2) La qualification doctrinale

B – Le Conseil constitutionnel, « pouvoir public constitutionnel »

- 1) La décision Loi de financement pour la sécurité sociale
- 2) La nature de l'institution

II – La pratique (**partie 2/4**)

A – La participation du Conseil constitutionnel aux fonctions de l'État

B – Le contrôle de constitutionnalité externe

C – Le contrôle de constitutionnalité interne

III – L'esprit (**partie 3/4**)

A – Les méthodes

- 1) Les méthodes procédurales
- 2) Les méthodes d'interprétation

B – Les techniques

- 1) Les techniques de contrôle
- 2) Les techniques de persuasion

Conclusion (**Partie 4/4**)